



Département du Haut-Rhin
COMMUNE DE BANTZENHEIM
Conseil municipal
MARDI 28 MARS 2023 à 20h00

AVIS D’AFFICHAGE
Liste des délibérations

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Daniel GODINAT, Claire RADZUWEIT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN (*jusqu’au point 13*)

Membres excusées :

Céline MIEHE procuration donnée à Claire RADZUWEIT
Linda MANA procuration donnée à Thierry SALTZMANN
Anne DABRY procuration donnée à Roland ONIMUS

Secrétaire de séance :

Vanessa MEYER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 28 février 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) approuve le procès-verbal du 28 février 2023

3. Approbation des comptes de gestion 2022 - Budgets Principal, Eau/Assainissement et Lotissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- approuve le compte de gestion 2022 du budget Principal ;
- approuve le compte de gestion 2022 du budget Eau/Assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité et sans observation :

- approuve le compte de gestion 2022 du budget Lotissement.

4. Approbation du compte administratif 2022 - Budget Principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 2 abstentions (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- approuve le compte administratif 2022 du budget principal de la commune.

5. Approbation du compte administratif 2022 – Budget Eau/Assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 2 abstentions (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- approuve le compte administratif 2022 du budget Eau/Assainissement de la commune.

6. Approbation du compte administratif 2022 - Budget Lotissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 2 abstentions (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- approuve le compte administratif 2022 du budget lotissement.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2022 - Budget Principal

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé 2022, d'un montant de 4 293 283,18 € comme suit :
 - o 26 571,52 € : cette affectation se traduit par l'inscription au budget primitif 2023 d'une recette d'investissement au compte 1068 ;
 - o 4 266 711,66 € : cette affectation se traduit par l'inscription au budget primitif 2023 d'une recette de fonctionnement sur le chapitre 002.
- approuve le déficit d'investissement cumulé 2022 d'un montant de 26 571,52 €. Ce dernier fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2023 sur le chapitre 001, en dépense d'investissement.

8. Affectation du résultat de l'exercice 2022 - Budget Lotissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- décide d'affecter le déficit de fonctionnement cumulé 2022, d'un montant de 137 747,62 comme suit :
 - o 137 747,62 : cette affectation se traduit par l'inscription au budget primitif 2023 d'une dépense de fonctionnement sur le chapitre 002.
- approuve le déficit d'investissement cumulé 2022 d'un montant de 378 347,50 €. Ce dernier fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2023 sur le chapitre 001, en dépense d'investissement.

9. Fixation des taux de la fiscalité locale 2023

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- fixe les taux de la fiscalité pour 2023 comme suit :
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties 16,22 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 11,16 %
 - Taxe d'habitation 3,14 %

10. Approbation du budget primitif 2023 - Budget Principal

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve le budget primitif 2023 du Budget principal.

11. Approbation du budget primitif 2023 - Budget Lotissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- approuve le budget primitif 2023 du Budget Lotissement.

12. Fixation des subventions aux associations pour 2023

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve la répartition des subventions aux associations locales et extérieures pour 2023 ;
- autorise M. Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

13. Convention d'accompagnement et de prestations techniques entre la commune et la SPLEA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) :

- approuve la convention d'accompagnement et de prestations techniques entre la commune et la SPLEA ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

14. Organisation du temps scolaire des écoles de Bantzenheim

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les horaires scolaires suivants à l'école maternelle et élémentaire de Bantzenheim :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h30 et 13h30 à 16h00.

15. Syndicat d'eau de Bantzenheim/Rumersheim - Présentation du rapport annuel 2022

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

16. Délégation de signature : informations

Le conseil municipal prend acte des informations.

17. Informations communiquées par les Adjointes

Le conseil municipal prend acte des informations.

18. Divers

Le conseil municipal prend acte des informations.

A Bantzenheim, le 04/04/2023

Le Maire
M. Roland ONIMUS

